

*Date de dépôt : 17 décembre 2014*

**Rapport du Conseil d'Etat  
au Grand Conseil sur la pétition pour la défense du planning  
familial (unité de santé sexuelle HUG)**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 6 juin 2014, le Grand Conseil, sur la base d'un rapport de la commission des pétitions, a renvoyé au Conseil d'Etat la pétition dont le libellé est le suivant :

*L'unité de santé sexuelle et planning familial remplit une mission unique et indispensable au sein du système de santé genevois, en offrant à la population tant locale qu'étrangère, des consultations gratuites en matière de : contraception, grossesse, interruption de grossesse, consultation conjugale, sexualité et fertilité, maladies sexuellement transmissibles, etc.*

*A cela s'ajoute un important travail de prévention auprès des populations vulnérables dans les domaines du cancer du sein et de l'utérus, des addictions ainsi que des interventions ciblées dans les écoles de notre canton.*

*Depuis plus de quarante ans, ce service, unanimement reconnu pour la qualité de ses prestations, est devenu l'espace incontournable de la santé reproductive de nombreuses femmes.*

***Or, dans le cadre d'un nouveau plan d'économie prévu pour 3 ans par la Direction des Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), ce service serait notablement réduit par une forte diminution des postes des conseillères médico-psycho-sociales, ceux-ci passant de 4,9 à 1,9 postes.***

***Ce service ne pourrait ainsi plus répondre aux besoins de la population (3'919 consultations en 2011).***

*Si ce projet devait se concrétiser, de nombreuses femmes pourraient se trouver dans des situations dramatiques (hors délai pour un avortement, pour la pilule du lendemain ou pour un suivi de grossesse des mineures, et non détection de maladies graves tels que sida, cancer, etc.).*

*En tant qu'association faîtière, le Centre de Liaison des Associations Féminines Genevoises (CLAFG) affirme l'importance du planning familial pour la population féminine et notamment pour ses associations-membres à but social, qui adressent fréquemment des femmes à ce service qui les reçoit si nécessaire immédiatement en cas d'urgence.*

*C'est pourquoi nous demandons aux autorités compétentes de prendre toutes les mesures utiles pour que l'unité de santé sexuelle et planning familial ne subisse aucune diminution de son personnel, et continue à répondre aux besoins de la population.*

N.B. 1061 signatures  
p.a. Centre de liaison des  
Associations Féminines  
Genevoises  
Madame Claude Golovine  
Présidente  
2, place de la Synagogue  
1204 Genève

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Suite à la motion 2117 *Planning familial indispensable à Genève*, du 29 octobre 2012, le Conseil d'Etat avait répondu, le 20 février 2013, qu'aucune réduction d'effectifs n'était envisagée, en 2013 et 2014, pour l'unité de santé sexuelle et planning familial (USSPF) des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Il s'était en outre engagé à mettre en œuvre les mesures nécessaires au maintien de cette prestation.

Le 15 novembre 2012, les pétitionnaires ont remis au Grand Conseil la pétition P 1846 *Pour la défense du planning familial (unité santé sexuelle)*. Cette pétition, tout en prenant bonne note de la réponse à la motion du Conseil d'Etat, lui demandait de s'engager dans la pérennisation des postes de USSPF pour 2015 et au-delà.

Le 15 décembre 2012, le Grand Conseil a renvoyé cette pétition à la commission des pétitions, qui a rendu son rapport le 11 juin 2013 (P 1846-A). Sur la base de ce dernier et lors de sa séance du 6 juin 2014, le Grand Conseil a renvoyé cette pétition au Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat tient à rassurer les pétitionnaires et il assure que la pérennisation de l'USSPF n'est pas remise en cause. Il est conscient de l'importance, dans le tissu sanitaire genevois, de cette structure qui assure les missions de planning familial, de centre de grossesse et de conseil conjugal. En effet, l'USSPF « fait partie intégrante des missions d'intérêt général des HUG ».

Il est vrai que dans le cadre du plan de mesures *Per4mance*, prévu pour l'année 2013, figurait l'axe intitulé « Réduire certains services des pluriprofessionnels de santé. Diminuer l'offre de certaines prestations : conseillers en planning familial ». Cette mesure proposait de réduire de 4,9 équivalents temps plein (ETP) le personnel du planning familial (qui compte 7,5 ETP), soit un nombre correspondant à l'ensemble des conseillères en planning familial auprès de l'USSPF. Il faut cependant relever d'emblée que tant la direction générale des HUG que le chef du département médical concerné se sont opposés à cette mesure d'économie.

Comme le montre le tableau comparatif ci-dessous, le nombre d'ETP de l'USSPF des HUG est équivalent, en regard de la population concernée, aux dotations en personnel des structures équivalentes des autres cantons romands.

<b>Canton</b>	<b>Service</b>	<b>ETP 2013</b>	<b>Budget de fonctionnement 2013 (en MCHF)</b>	<b>Population résidente permanente 2013 (source : OFS)</b>
Genève	USSPF	7,5	1,2	469 200
Vaud	PROFA	20,1	3,3	748 800
Fribourg	SPFIS	6,7	n.d.	284 700
Neuchâtel	CSSPF	2,5	n.d.	176 300
Jura	CSS	1,7	n.d.	71 700
Valais	SIPE	14,5	2,4	326 600

Les HUG garantissent que la structure actuelle sera maintenue sans diminution notable des ressources humaines, qui en assurent le bon fonctionnement. Son effectif est resté inchangé de 2011 à 2014, soit 7,5 ETP, répartis entre sept conseillères en planning familial (4,9 ETP) et quatre postes administratifs (2,6 ETP). Une diminution de ressources est toutefois prévue. Elle consiste en une baisse du taux d'activité de 0,1 ETP du poste de bibliothécaire. Elle est intégrée dans la version actuelle du projet de budget 2015 des HUG.

De manière générale, il est attendu de l'USSPF, comme des autres unités des HUG, qu'elle reste attentive à une gestion efficace des moyens attribués, objectif qu'elle pourra assurément atteindre en dépit de la diminution minimale d'effectif précitée.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP